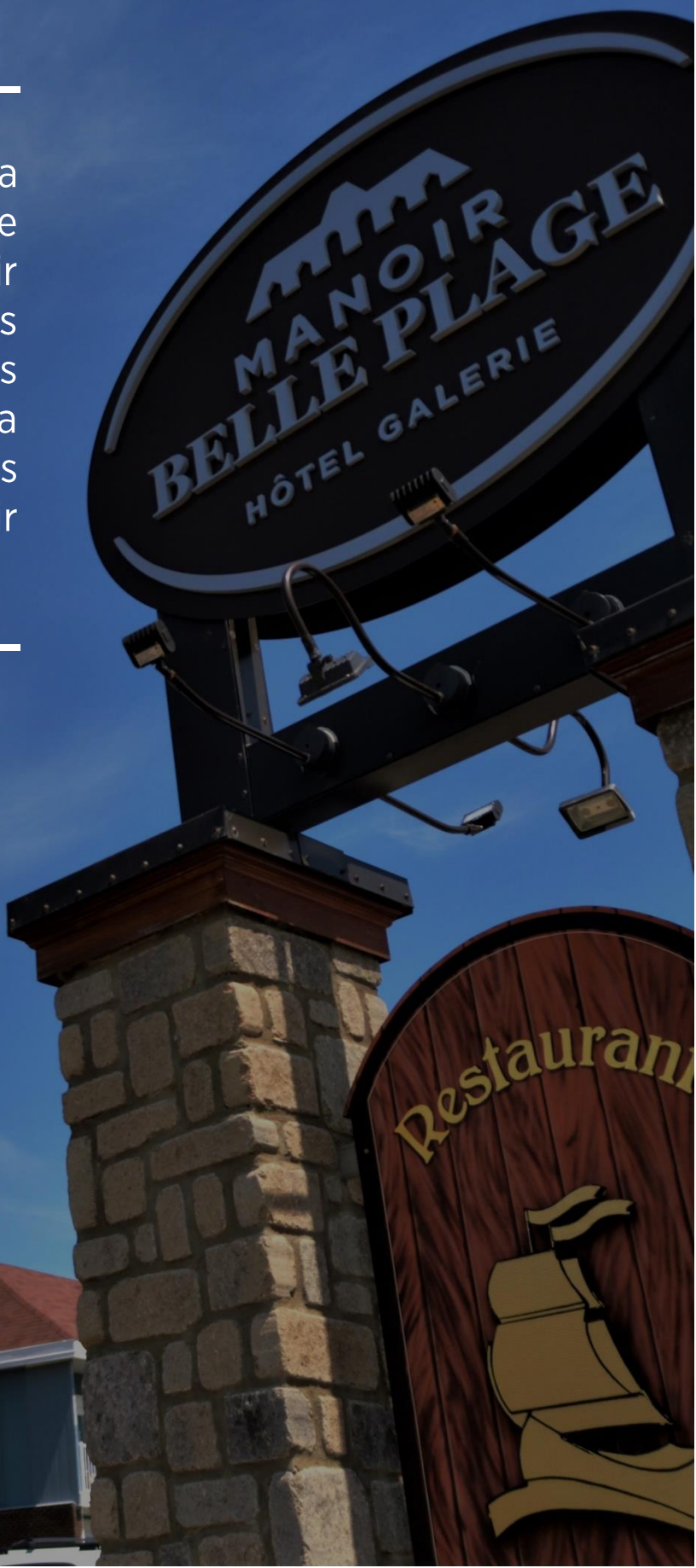


Préposé(e) à la réception

La personne préposée à la réception représente la porte d'entrée des clients vers le Manoir Belle Plage. Elle effectue leurs réservations, les accueille, les renseigne puis assure la coordination entre les divers départements afin de leur garantir un séjour de qualité.



Tâches et fonctions principales

- Prendre, confirmer, modifier et annuler les réservations via le logiciel Hotello
- Compléter le processus d'accueil et de départ de la clientèle (*check in/check out*)
- Vérifier la satisfaction de la clientèle pendant le séjour
- Promouvoir les services de l'établissement et les attraits touristiques et effectuer des réservations au besoin
- Répondre aux demandes des clients (appels de réveil, changement de chambre, etc.)
- Traiter les commentaires clients en ligne et en personne et assurer le suivi des plaintes
- Assurer la coordination avec les différents départements et services de l'hôtel
- Toutes autres tâches connexes

Contraintes en emploi

- Position debout la plupart du temps
- Travaux physiques légers - capacité à transporter, pousser, tirer ou déplacer occasionnellement des objets allant jusqu'à 20 livres
- Horaire variable pouvant exiger de travailler les soirs, les fins de semaines ou les jours fériés

Compétences et habiletés

- Intérêt et aptitude pour le service à la clientèle
- Aptitude à comprendre et à appliquer les standards de service de l'hôtel
- Maintien d'une apparence soignée
- Aisance avec la communication et le travail d'équipe
- Bonne connaissance de la région immédiate et des points d'intérêt touristique, un atout
- Rapidité d'exécution
- Bonne gestion du stress
- Capacité à réaliser des transactions financières
- Aisance avec l'informatique et le numérique

Expériences et formation requis

- Diplôme d'étude secondaire exigé
- Expériences et aptitudes pour la vente et pour le service à la clientèle, un atout
- Bilinguisme (anglais-français), un atout
- Connaissance des logiciels de gestion hôtelière (PMS), un atout

Spécificités

Poste d'environ 28h/semaine

Vendredi, samedi et dimanche

Avantage étudiant : possibilité d'étudier sur les heures de travail en saison hivernale